

**Vingt-septième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

25 août 2025
Français
Original : anglais

Genève, 11 novembre 2025
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
Approbation des coûts estimatifs pour 2026

**Coûts estimatifs
Vingt-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties
contractantes au Protocole II modifié, en 2026***

1. La vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra à Genève le 11 novembre 2025, doit décider de convoquer la vingt-huitième Conférence annuelle en 2026.

2. Le présent document vise à aider les Hautes Parties contractantes à arrêter leur décision. La sixième Conférence d'examen, qui s'est tenue à Genève du 13 au 17 décembre 2021, a adopté un budget pour 2026, tel qu'il figure dans le document CCW/CONF.VI/10 (CCW/CONF.VI/11, par. 32), qui comprend les coûts estimatifs des conférences des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié. Conformément à cette décision, les coûts estimatifs de la vingt-huitième Conférence (d'une durée d'une journée), qui s'élèvent à 88 400 dollars des États-Unis, sont identiques à ceux de la vingt-septième Conférence (CCW/AP.II/CONF.26/4) adoptés par la vingt-sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, tenue en novembre 2024, montant auquel s'ajoute la provision pour imprévus de 5 %¹. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Conformément aux mesures financières globales adoptées par la sixième Conférence d'examen (CCW/CONF.VI/11, annexe III, par. 4.03).



Vingt-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques								
Titre de la session :								
Dates et lieu :		Genève, 2026 (1 jour avec comptes rendus analytiques)						
(en dollars des États-Unis)								
Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	13 200							13 200
Traduction de la documentation		17 600		20 200	22 500			60 300
Services d'appui ^{1/}						800		800
Divers ^{2/}							9 900	9 900
Total	13 200	17 600		20 200	22 500	800	9 900	84 200
A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)								84 200
B. Coûts autres que ceux des services de conférence								
C. Provision pour imprévus (5 %)								4 200
Total général (arrondi) A + B + C								88 400

^{1/} Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

^{2/} Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 15 dollars ; secrétaire (1 x 10 jours) : 4 100 dollars ; fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 300 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et d'administration des ressources financières : 4 400 dollars ; télévision en ligne des Nations Unies : 1 100 dollars.